

### Écoles primaires et maternelles - Subvention classes transplantées ou de découverte - Cinquième répartition

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme suivante à l'association AROEVEN pour les classes transplantées ou de découverte de l'année 2003, 5<sup>ème</sup> répartition :

Ecole	Date	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Lieu	Coût jour	Coût total	Bénéficiaire
Herriot élémentaire	19 au 21/05/03	39	117	Rochejean	8,32 €	973,44 €	AROEVEN

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation à prélever la somme de 973,44 € au budget primitif 2003 chapitre 92.255.6574 service 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*